

18 - Acquisition et renouvellement de véhicules et matériels divers - Programme 2015 et demandes de subventions - Cession de matériels réformés

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules et matériels pour l'année 2015 est préparé sur la base d'une enveloppe financière pour le budget principal de 987 428 €. Il repose sur une analyse générale du parc à partir des éléments connus à ce jour. Il est sujet à évolutions en fonction des résultats des contrôles réglementaires ou des accidents survenant en cours d'année. Il peut être étendu, à la faveur des résultats de consultations, à des véhicules dont l'âge ou le kilométrage risquent de générer des surcoûts de fonctionnement ou des immobilisations importantes. Il permet également d'acquérir des nouveaux matériels de façon à adapter les moyens à l'évolution des missions.

A - Acquisitions

Les dépenses totales prévues au BP 2015 sont de 987 428 € et se répartissent de la façon suivante (lignes de crédits 21.020.2158.00511, 21.020.2182.00511 et 21.020.2188.00511 CS 32000).

1. Renouvellement et acquisition de véhicules

Type	Nombre véhicules	Estimation
Vélos à assistance électrique et motos PM	9	55 178 €
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	16	248 550 €
Véhicules poids lourds	0	0 €
Véhicules et engins spécifiques	9	506 700 €
Sous total :		810 428 €

Après un taux de renouvellement des Véhicules Légers (VL) / Véhicules Utilitaires Légers (VUL) de 10,5 % en 2013 et en 2014, il est prévu un renouvellement de 7,8 % des VL/VUL en 2015. L'effort est porté en 2015 plus particulièrement sur les engins spécifiques, entre autres une balayeuse et un nettoyeur de tags pour la voirie propreté et une surfaceuse à glace pour les sports.

2. Renouvellement et acquisition de matériels et outillages

Secteur Espaces Verts	28 000 €
Secteur Voirie	28 000 €
Autres secteurs d'activité	30 000 €
Sous total :	86 000 €

3. Grosses réparations et renouvellement de gros outillage

(dont une armoire à clés pour le Centre Administratif Municipal)	91 000 €
--	-----------------

Total tranche annuelle : 987 428 €

Dans le cadre de ce programme, il est prévu l'acquisition de matériels susceptibles de bénéficier de subventions de la part de partenaires tels que l'ADEME, la Région de Franche-Comté ou l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

B - Cessions

La Ville organisera des ventes aux enchères destinées à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (véhicules et engins ainsi que divers matériels provenant de l'ensemble des services), d'une part avec un commissaire-priseur sur le site du Centre Technique Municipal (CTM) et d'autre part sur Internet via un outil de courtage aux enchères géré par la société AgoraStore,

Ainsi, la Ville de Besançon a vendu sur Internet via la plateforme AgoraStore, un poids lourd RENAULT 4X4, immatriculé 9781 VW 25, première mise en circulation le 10/09/1993, de type camion benne et ses équipements saleuse et lame de déneigement, dans le cadre d'une optimisation des moyens, pour la somme de 7 350,01 €.

Dans cette même logique, la Ville de Besançon vend aux enchères sur Internet le camion Renault S 170 - 13 4X4 lève conteneur immatriculé 6895 VR 25, 1^{ère} mise en circulation le 08/10/1992, équipé d'une lame et d'une saleuse, pour une mise à prix d'une valeur supérieure à 4 600 €.

La Ville pourra également vendre de gré à gré des matériels et véhicules réformés.

Pour les poids lourds et gros engins, les cessions pourront également être réalisées sur proposition de reprise jointe à l'offre du fournisseur dans le cadre du remplacement du matériel.

D'autre part, pour soutenir leur action, la Ville pourra céder à des associations œuvrant pour l'insertion dans l'emploi des véhicules réformés et amortis de faible valeur vénale.

Enfin, quelques véhicules légers réformés et amortis de faible valeur vénale pourront être mis à disposition du Comité des Fêtes pour réalisation de chars pour le Carnaval.

Les recettes des ventes de matériels réformés seront inscrites au budget par décision modificative.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels proposés ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région Franche-Comté ou de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse conformément au programme d'intervention pour l'acquisition de balayeuses et de matériels spécifiques,
- autoriser M. le Maire à organiser sur le site du CTM avec un commissaire-priseur ou sur Internet des ventes aux enchères de matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- autoriser M. le Maire à vendre aux enchères le camion Renault lève conteneur immatriculé 6895 VR 25 pour une mise à prix d'une valeur supérieure à 4 600 €,
- autoriser M. le Maire à vendre via le réseau internet le poids lourd 4X4 immatriculé 9781 VW 25 pour la somme de 7 350,01 €,
- autoriser M. le Maire à vendre des matériels et véhicules réformés de gré à gré,
- autoriser l'encaissement du montant de ces ventes,
- autoriser M. le Maire à signer les actes de cession de véhicules de faible valeur à des associations d'insertion ou au Comité des Fêtes.

«M. Ludovic FAGAUT : Mon propos portera sur deux points. Le premier concernera les différents points d'achat de ces véhicules. J'ai pu constater en commission que les réflexions précédentes de Michel OMOURI concernant l'UGAP ont retenu votre attention car en commission l'UGAP fait partie de la centrale d'achats...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas d'aujourd'hui.

M. Ludovic FAGAUT : Oui mais c'est bien, je trouve que c'est plutôt intéressant parce que vous avez tendance à décrier un petit peu les propos de Michel OMOURI, donc je pense que c'est intéressant que vous ayez pu les retenir. C'était intéressant et on s'en est félicité en tout cas en commission. N'ayant eu en commission qu'une partie du détail de tous les véhicules achetés, j'espère simplement que vous serez davantage attentif que le Président HOLLANDE sur l'origine des véhicules français afin de ne pas tomber dans cette aberration d'Etat d'acheter des véhicules étrangers pour notre armée française au détriment des constructeurs français, surtout dans notre région où nous possédons un fleuron national parce que remplacer des 4 x 4 fabriqués chez Peugeot par des Ford made in USA, on trouve que c'est un petit peu dommageable surtout du fait que l'emploi soit rare sur notre territoire. Après le scooter italien nous avons le Ford américain.

M. LE MAIRE : Je suis assez d'accord avec vous sauf qu'on est bien heureux aussi de vendre quelques Airbus aux compagnies américaines, donc il faut prendre les choses globalement mais je pense que là en l'occurrence on aurait pu faire mieux et faire français.

Quant à la félicitation de M. OMOURI, M. OMOURI ne pensait même pas qu'il serait un jour élu qu'on travaillait déjà avec l'UGAP. Alors je veux bien qu'on essaie toujours de tirer la couverture à soi, oui, mais l'UGAP c'est quand même un peu fort ; il y a longtemps qu'on travaille avec l'UGAP, toutes les collectivités, mais pas exclusivement d'ailleurs parce que dans certains cas on passe par l'UGAP, dans d'autres cas on ne passe pas par l'UGAP. Alors que vous rappeliez que c'est grâce à M. OMOURI, ce n'est pas vrai car il y a belle lurette qu'on travaille avec l'UGAP et on travaille aussi avec des locaux.

M. Christophe LIME : Je suis toujours un peu surpris par des gens qui sont pour le libre échange, la bataille avec la concurrence, le libre marché, qui nous font des grandes démonstrations depuis 20 ans, qui votent toutes les directives européennes, les appliquent au niveau local, etc. etc. et s'étonnent que de temps en temps, dans le cadre des appels d'offres et y compris qui votent des règles au niveau des marchés interdisant ce que vous venez de dire, c'est vous qui les avez mises en œuvre, c'est votre politique qui les a mises en œuvre. Ces règles interdisent tout ce qui est local, tout ce qui est réflexion au niveau justement des circuits courts et sur lesquels on peut mener des vraies batailles pour essayer de ramener un petit peu d'intelligence dans ce dispositif que lorsque l'on perd un marché que vous soyez les premiers à hurler comme des loups sur le fait de dire «oui, on est allé chercher des Américains sur un certain nombre de choses». Et les mêmes je pense que vous serez à la sortie des usines de chez Rafale pour aller dire que c'est bien que dans un certain nombre de pays nous soyons les meilleurs et sur un certain nombre de choses. Alors oui je suis bien d'accord avec vous mais il faut aussi assumer l'ensemble de sa politique, du débat du plus bas au plus haut avec l'ensemble de ses conséquences et ce n'est pas la peine d'aller pleurer auprès des salariés de chez Peugeot aujourd'hui, qui, je le rappelle, viennent de passer sous la barre des 10 000 ; ils étaient 42 000 il y a environ 20 ou 30 ans, ça c'est le résultat de votre politique.

M. Michel OMOURI : Juste, comme on m'a interpellé...

M. LE MAIRE : Je ne vous ai pas interpellé...

M. Michel OMOURI : On va rectifier un peu le tir. L'année dernière, quand j'avais soulevé cette problématique de marché public j'avais dit que si l'on prenait UGAP cela évitait de lancer un marché. Vous m'aviez répondu «Monsieur OMOURI, ça ne fonctionne pas comme ça, un marché, vous comprenez, il y a des règles». Aujourd'hui je m'aperçois que vous avez pris UGAP, tiens on a été entendu. Simplement l'année dernière, quand vous avez pris ce marché, quand je vous ai dit que vous aviez pris des véhicules Fiat, et vous m'avez dit «écoutez, Monsieur OMOURI, le marché c'est comme ça», aujourd'hui vous avez pris UGAP, vous avez le droit maintenant de décider de quel parc de véhicules, donc j'ose espérer que

vous allez prendre du français et du Fiat. Au moins vous allez pouvoir peut-être nous dire maintenant que vous allez prendre des véhicules français. Dites oui ou non.

M. LE MAIRE : D'abord je ne suis pas sûr que l'UGAP ne vende pas des voitures qui sont fabriquées ailleurs. Alors si vous avez, vous, la certitude -vous voyez par exemple, on parle du Berlingo, le Berlingo, pour revenir à ce que disait M. FAGAUT, voiture Citroën, savez-vous où elle est fabriquée ? Elle est faite en Espagne, premièrement. Donc il faut être très prudent. Il n'y a plus de voiture qui soit 100 % française, 100 % allemande, 100 % britannique. Il faut déjà faire attention. Et l'intérêt de l'UGAP, dans certains cas, c'est que justement il n'y a pas à passer de marchés. Mais ce n'est pas forcément non plus le moins cher et lorsque nous travaillons avec l'UGAP nous avons une exigence, c'est de travailler avec des concessionnaires locaux aussi. Donc tout cela est pris en compte mais Monsieur OMOURI il y a des années que l'on travaille avec l'UGAP. Monsieur OMOURI vous n'avez plus la parole.

M. Laurent CROIZIER : Je voudrais rebondir sur le sujet. Nous, élus avons le devoir moral, bien évidemment, dans le respect des marchés publics, de créer les conditions pour le choix des constructeurs français. La question est de savoir pourquoi notre industrie est dans l'incapacité de répondre à ces appels d'offres. Je ne voudrais pas relancer un débat qui a eu lieu au cours de la présente mandature mais on peut transposer ce problème au tramway bisontin. Pourquoi Alstom n'a pas été en capacité de répondre à l'appel d'offres bisontin. Donc crée-t-on les conditions d'un renouvellement de matériels par notre industrie ? Anticipe-t-on suffisamment nos renouvellements pour permettre à l'industrie elle aussi d'anticiper ? Lui donnons-nous les moyens d'être compétitive ? N'oublions pas que derrière ces équipements fabriqués en France -moi je ne dis pas les équipements français- je préfère dire «des équipements fabriqués en France» comme l'a justement noté M. CURIE, la Toyota Yaris est fabriquée entièrement à Valenciennes si mes souvenirs sont exacts. Derrière ces équipements ce sont des emplois et choisir du matériel fabriqué hors de France sonne comme un abandon pour les employés. J'en profite pour faire remarquer que les Français sont très attentifs à ce sujet. La pétition lancée par le Conseiller Départemental du Territoire de Belfort, Christophe GRUDLER a en quelques jours recueilli 17 000 signatures, donc notre industrie a besoin d'être soutenue en tout premier lieu par le gouvernement qui ne cesse de faire des déclarations en ce sens mais qui doit maintenant joindre les actes à la parole.

M. LE MAIRE : Je trouve quand même que c'est un peu «fort de café» que vous, les chantres du libéralisme, vous soyez maintenant à ce point protectionnistes. Parce que vous me parlez du tram, mais il faut arrêter avec ça. Je vous ai d'ailleurs déjà dit pourquoi nous avons acheté le tram en Espagne, c'est parce que les Français ne le faisaient pas. Mais quand je vois qu'Alstom et je m'en réjouis, vend dans le monde entier, comment voulez-vous aller vendre des trams dans le monde entier, comment voulez-vous vendre des Airbus aux Etats-Unis et dire, pour ce qui est de chez nous, il n'y a que chez nous qu'on peut acheter. Ça ne tient pas la route.

M. Laurent CROIZIER : Mais ce n'est pas contradictoire avec ce que je viens de dire...

M. LE MAIRE : Que M. LIME puisse le dire, je le comprendrais, oui, même s'il a tort sur le fond... oui toi tu pourrais encore le dire mais que vous, les grands libéraux, les ultra libéraux qui voulez qu'il n'y ait plus de frontières, que ce soit le meilleur qui gagne, que vous puissiez dire «maintenant il faut qu'on n'achète que français»... écoutez, non ! Si, c'est ce que vous avez dit quand même !

M. Laurent CROIZIER : Je n'ai pas dit ça, j'ai dit «créons les conditions pour que l'industrie française puisse répondre et être compétitive», tout simplement.

M. LE MAIRE : Oui, d'accord, on a compris. J'ai bien compris que ce Conseil Municipal, désormais c'était une chambre d'écho pour tous les sujets nationaux.

M. Frédéric ALLEMANN : Pour répondre sur notre politique des achats, elle est étudiée par les services techniques qui déterminent quels sont les types de véhicules dont nous avons besoin et une fois les services techniques ayant défini non pas les modèles mais la motorisation éventuellement électrique ou thermique, après ce n'est pas un problème de savoir si c'est construit en Italie, en France ou en Europe, ce n'est pas simplement un problème d'industrie, c'est aussi un problème de commercialisation et de concessionnaires qui font les meilleurs efforts et effectivement, si on choisit d'acheter quelques Fiat

600, c'est certainement parce que ça nous coûte moins cher que d'acheter des Renault. Et je rappellerai que la Jeep militaire P4 n'a que le moteur Peugeot parce que la caisse est d'origine Mercedes et le montage se fait en France effectivement. Mais n'allez pas croire que c'était une voiture uniquement française. Donc après c'est un problème de cahier des charges et le Duster qui était en compétition n'est pas un vrai 4x4 pour faire du franchissement en terrain très difficile. Et ce n'est pas une adaptation partielle qui pouvait répondre au cahier des charges. Visiblement il n'a pas répondu au cahier des charges et ça c'est un problème technique, ce n'est pas un problème simplement économique.

M. Philippe GONON : Juste un petit mot pour Christophe LIME, puisqu'il est dans les grands principes, je lui rappellerai que l'Union Soviétique a eu recours...

M. LE MAIRE : Non, non, là Monsieur GONON, je vous demande de rester sérieux, on ne va pas revenir sur ces sujets-là. Monsieur ALAUZET vous avez la parole. Non Monsieur GONON, on ne va pas revenir là-dessus, hors sujet.

M. Philippe GONON : C'est très sérieux. C'est scandaleux d'avoir été censuré.

M. LE MAIRE : D'accord, eh bien dites-le, levez-vous... vous ne quittez pas le conseil ce soir ? Généralement vous vous levez et vous quittez le conseil ! Vas-y Eric.

M. Eric ALAUZET : C'est quand même bien qu'on n'en soit pas resté à la remarque liminaire de Ludovic FAGAUT qui était quand même -il le sait bien d'ailleurs- un peu étriquée et un tout petit peu démagogique, en surfant sur l'émotion que ce sujet avait, à tort, suscité chez les Français. Parce que la question des marchés publics, il ne l'ignore pas, donc il sait très bien que ce qu'il sous-entend comme procédure n'est pas valable, que effectivement l'industrie française a des priorités, elle est bonne sur certains secteurs, elle l'est moins sur d'autres et surtout il faut savoir que dans la valeur ajoutée d'un produit qui vient de l'étranger, aujourd'hui c'est 20 % de produits qui viennent de France et d'Europe, qu'on approche les 30 % et que très rapidement on sera à 40 %, c'est-à-dire qu'un produit étranger c'est 40 % de valeur ajoutée qui en fait provient de la France et de l'Europe. Et à l'inverse, beaucoup de produits que la France et l'Europe vendent à l'étranger sont en grande partie délocalisés, sur les services, sur certaines fabrications de masse, et quasiment à la même hauteur de 40 %. Donc tout ce discours devient complètement caduc et si on ne l'explique pas à nos concitoyens ou si on a des propos démagogiques -et je ne le dis pas méchamment- ce n'est ni vous ni nous qui en profiterons Monsieur FAGAUT, mais les nationalistes dans notre pays. Il faut faire très attention à la portée de ce qu'on dit.

Mme Anne VIGNOT : Quand j'ai demandé la parole tout à l'heure je voulais dire que Tafta, moi je veux voir maintenant qui va s'opposer à Tafta. On verra si vous êtes dans la réalité des propos que vous tenez aujourd'hui. Tafta c'est un traité transatlantique -j'espère que tout le monde le sait- qui est celui qui prône le néo-libéralisme à tout crin et donc on attendra justement vos propositions à ce moment-là. Et je serai très attentive aux positions qui seront prises par vos différents partis.

Deuxième chose, par rapport à ce que vient de dire Eric ALAUZET, quand on est en Chine devant des industriels et qu'ils vous expliquent qu'Alstom est une entreprise allemande, c'est parce que justement on est au niveau global sur des appréhensions de nos technologies qui sont extrêmement complexes et c'est parfois les Allemands qui vendent en Chine notre technologie, au bénéfice bien sûr de nos entreprises et de notre savoir-faire mais je trouve que votre analyse est en général un peu trop basique pour identifier ce qui est du domaine du français, ce qui est du domaine de l'européen et ce qui est du domaine du mondial.

M. Philippe MOUGIN : Je voudrais juste répondre simplement à M. ALAUZET que lui-même fait de la démagogie et du populisme. Il met le doigt sur une chose où il ne fallait pas le mettre, justement parce que les gouvernements successifs ne cessent de livrer notre pays, auparavant c'était le petit commerce, on a fermé les gendarmeries à l'interne française et maintenant c'est l'industrie qui part à l'étranger, d'ailleurs récemment deux ministres de notre actuel gouvernement sont allés en grande pompe inaugurer une usine en Algérie, auparavant au Maroc, alors je pense qu'avant de parler il faut réfléchir et il ne faut pas essayer de troubler l'esprit des Français qui sont assez intelligents pour comprendre.

M. LE MAIRE : Je mets ce rapport au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y a pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. CHALNOT, Mme FALCINELLA, Mme ANDRIANTAVY et M. DUMONT n'ont pas pris part au vote

Récépissé préfectoral du 18 mai 2015.